

Le 13 août 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 13 août 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Nancy Delisle est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 2 juillet 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	4 ^e vers. quote-part	11 721,00 \$
Excavation Marquis Tardif	rang 2 sud	15 934,05
Vivaco	c.c.	11,97
Excavation Grégoire Garneau	grader avant abat-poussière	1 580,91
Vic Mini Moteur	couteaux tracteur pelouse	43,40
GeniCité	relevés topographique mai-juin	2 069,55
“	avancement mai-juin	4 196,59
Camion BL Victo	réparation avant licence	2 457,40
“	inspection SAAQ	144,41
Turmel Services de pneus	réparation pneu	53,99
Gesterra	achat 10 bacs bruns	1 951,94
Signalisation Lévis	transport pancartes	132,22
“	panneaux divers	61,06
“	panneaux chevaux (10)	731,42
Somavrac	abat-poussière (3/4 quantité prévue)	12 807,25
RC Novation	dépannage ordi biblio + local jeunes	275,94
Energies Sonic		2,51
Fortier Electricque	réparation éclairage garage c.c.	324,46
Gesterra	vidange fosses septiques	644,71
Les Débroussailleurs GSL	bord de chemins	1 034,78
Rogers		44,36
Buropro Citation	matériel jeunes (remb. otj)	180,46
Brico Béton Vibré	rép. 1 ^{er} rang sud + 10 ^e rang	190,86
Christiane Leblanc		1 845,68
Gilles Leblanc	c.c. juil.	100,00
Brico Béton Vibré	fosse septique (2)	12 388,55
Gesterra	transport août	3 488,28
“	traitement matières juil.	1 484,95
“	surplus carburant 2017	714,21
Equip. Pro Victo	courroie	63,07
Télébec		96,54

Sogetel	garage	33,30
“	c.c.	69,89
“	internet	412,07
Socan	balance	11,49
Comité dérogation mineure	4 personnes x 15\$	60,00
Hydro Québec	éclairage	227,38
Groupe EnvironneX	subs. Inorganiques	443,81
Canton de Ham-Nord	redevances sablières 17-18	1 740,71
Receveur Général Canada		576,47
Country au Village	commandite	425,00
ADMQ	colloque de zone (2 pers)	275,00
Petite caisse	sac poubelle	17,20
Postes Canada	100 timbres	97,73
RC Novation	surveillance et facturation internet	560,51
“	réinstallation nouveau client	97,04
Geneviève Labbé	Jeudis en chanson	625,00
Brico Béton Vibré	fosse (1)	7 703,32
Geneviève Boutin	poste circulaire	37,33
“	encre	186,16
Normand Paquette	matériel divers fleurs	112,69
	Total	<hr/> 90 488,62 \$

Salaires des employés : 7 375,52 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

On parle de bernaches à éloigner et de fossé à nettoyer.

Règlement numéro 395, pour amender le règlement numéro 394, concernant les limites de vitesse dans le village.

Attendu l'adoption du règlement numéro 394 par la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham le 4 juin 2018 ;

Attendu la demande citoyens d'une partie de la rue Principale ;

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 394 en modifiant l'article 2 dudit règlement ;

Attendu que lors de la séance du 2 juillet 2018, en vertu de l'article 455 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Jean-Marie Poulin et un projet de règlement a été déposé au conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Il est proposé par M. Michel Roy, secondé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

L'article 2 du règlement numéro 394 soit remplacé par le suivant :

Article 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant **30 km/h** sur toute la longueur de la rue Principale, la rue de l'Église, la rue Lapointe, la rue Grenier et la rue Pierre-Bélair.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 13 août 2018

Luce Périard

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

Il est à noter que les panneaux appropriés seront mis en place également.

01-08-18 MANDAT AVOCAT

Attendu qu'un constat d'infraction a été envoyé au propriétaire du 30 chemin Leblanc, le 12 juillet 2018 ;

Attendu une infraction à l'article 4.4 du Règlement de construction numéro 329 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

Attendu que selon cet article, un propriétaire doit voir à l'entretien et à la propreté de son terrain et des bâtiments qui y sont érigés ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un mandat à la firme d'avocats Monty Sylvestre dans ce dossier, afin qu'une lettre d'avocat lui soit envoyée s'il n'y a pas de collaboration de la part du propriétaire dans les prochains jours.

Il y aura une rencontre avec notre technicien David Lafontaine, afin d'analyser toutes les données pour le projet de travaux de voirie AIRRL, mercredi le 29 août, 18h30.

Une erreur de calcul est corrigée dans le procès-verbal de juin 2018.

Nouveau programme entretien de voirie locale, montant bonifié à 132 566 \$ pour 2018-2019.

02-08-18 RÉPARATION PONT 07967, 1^{ER} RANG SUD-OUEST

Suivi inspection des ponts par le ministère des Transports : concernant la réparation que le ministère va faire sous le pont 07967 sur le 1^{er} rang sud-ouest prochainement, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'en même temps, le ministère remplace le tablier du pont, suivant l'estimé qu'on a reçu au montant de 9 788 \$, et que le ministère envoie la facture à la municipalité par la suite.

Accusé réception de Pêche Nicolet concernant le développement du secteur de pêche, un suivi sera fait sur le sujet par les responsables.

03-08-18 RÉSOLUTION DÉPÔT DE PROJET "ÊTRE ACCESSIBLE POUR TOUS"

Attendu le dépôt du projet *Etre accessible pour tous* au Fonds pour l'accessibilité : projets de petite envergure ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord pour assumer sa part des coûts du projet ;

Attendu qu'un montant de 100 000 \$ est demandé au Fonds pour l'accessibilité : projets de petite envergure pour l'accessibilité des bureaux municipaux ;

Attendu que Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, soit nommée à signer en son nom tous documents relatifs à cette demande ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser le dépôt du projet *Etre accessible pour tous* au Fonds pour l'accessibilité : projets de petite envergure.

04-08-18 RÉOLUTION DÉROGATION MINEURE 40 ST-PHILIPPE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. André Fréchette et localisée comme suit : 40 St-Philippe, lots 26A-22 et 26D-13. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une rencontre tenue le 6 août 2018, cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée. Après délibérations, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure soit adoptée sans modification.

05-08-18 COLLOQUE DE ZONE ADMQ, 4 OCTOBRE 2018

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale et de la chargée de projet, au colloque de zone de l'ADMQ à Kingsey Falls le 4 octobre 2018, au coût de 275 \$.

Partenariat Place aux jeunes Arthabaska, pas pour cette année.

Commandite Festival mécanique de Tingwick : pas pour cette année.

06-08-18 FERMETURE DE RUE COUNTRY AU VILLAGE

Attendu l'activité de l'organisme Country au village les 24-25-26 août 2018 ;

Attendu la demande de l'organisme pour un permis de boisson ;

Attendu que la demande concerne le fait de vendre des boissons alcoolisées dans les rues de la municipalité, soit la rue Principale entre les numéros civiques 11 et 30, également le coin de la rue Lapointe et Principale, près du numéro civique 25 rue Principale ;

Attendu qu'il est spécifié que la rue sera fermée à la circulation ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la vente de boissons alcooliques à l'extérieur, de 10 heures a.m. à 3 heures a.m. les 24-25-26 août 2018.

Il faudra mentionner à l'organisme Country au village que la circulation pourrait être permise pour les résidents si nécessaire et que l'entrée du 13 rue Principale devra être libre d'accès pour la sortie du camion incendie en cas d'urgence. La municipalité fera part de cette résolution à la Sûreté du Québec, mentionnant le fait que le SIUCQ a été demandé également.

Suivi EXP dalle de ciment abri à sable : les recontacter pour avoir un rapport en septembre, avant que l'on fasse la réserve de sable pour l'hiver.

L'inspecteur de voirie procédera à la réparation des chemins prévus avec la subvention d'amélioration de la voirie locale au montant de 13 000 \$.

On fera un suivi avec Mme Marie-Eve Turner du ministère des Transports à Trois-Rivières, concernant les glissières de sécurité à faire installer par eux à l'entrée du village près de la Coop, on trouve l'entrée dangereuse.

07-08-18 BALANCE BUDGET ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget restant de l'abat-poussière, soit environ 6 300 \$, soit transféré à la réparation de chemin.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Réparation c.c. à électricité c.c.
- Achat gravier à même les surplus
- Location de mach. à même les surplus

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Roseline Boucher pro-maire pour septembre, octobre, novembre.

08-08-18 COMMANDITE COUNTRY AU VILLAGE

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une commandite de 425 \$ à l'organisme Country au village, pour les activités du 24-25-26 août 2018. Également il sera à leur charge de trouver des bénévoles pour ramasser le crottin dans le village durant l'activité, parce que la municipalité ne paiera personne pour ce faire.

09-08-18 REDEVANCES SABLIERES CANTON DE HAM-NORD

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 1 740,71 \$ au Canton de Ham-Nord, à titre de partage des sommes provenant de la perception des droits payables de carrières/sablières situées sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, tel qu'entendu à l'entente signée en mars 2017.

10-08-18 CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE, RAPPORT EAU POTABLE 2017

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Cyr Système de Warwick, au coût de 1 000 \$ environ, pour faire la calibration du débitmètre afin d'être en mesure de remplir le Formulaire de l'usage de l'eau potable annuel.

Demander au parrain de la Sûreté du Québec si on peut faire de la surveillance accrue sur les rues du village, vu la nouvelle limite de vitesse à 30km/heure, on trouve que ça va encore assez vite parfois. Est-ce qu'on pourrait avoir un équipement radar pour mettre sur la rue Principale quelques semaines.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h00).

Accepter sur proposition de M. Jean-Marie Poulin

Seconder par Mme Roseline Boucher

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et secrétaire trésorière

